



LA LETTRE DU CENTRE HOSPITALIER D'ARLES

Une circulaire pour renforcer la culture de la laïcité dans la fonction publique

LAÏCITÉ
= **LIBERTÉ**
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

Inscrit dans la Constitution, le principe de laïcité garantit l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction ni discrimination, tout en rendant effective la liberté de conscience proclamée par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

La laïcité repose sur 3 principes : la liberté de conscience et la liberté de culte, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient ses croyances.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les agents publics sont tenus de respecter le principe de laïcité dans toute cette dimension, c'est-à-dire servir et traiter de façon égale et sans distinction tous les usagers, quelles que soient leurs convictions philosophiques ou religieuses et en faisant preuve d'une stricte neutralité.

Pilier essentiel de nos institutions, explicité dans la charte de la laïcité dans les services publics, le respect du principe de laïcité et de l'obligation de neutralité dans le quotidien professionnel

des agents publics peut toutefois être parfois source d'interrogations et d'incertitude, voire de contresens et de malentendus.

Une circulaire a donc été diffusée le 15 mars 2017 par le ministre de la fonction publique afin d'apporter des réponses concrètes aux agents qui peuvent s'interroger quant à l'application et au respect du principe de laïcité et de l'obligation de neutralité dans l'exercice de leurs fonctions.

Le renforcement de la culture de la laïcité, voulue par les pouvoirs publics, s'appuiera sur une intensification du dispositif de formation aux divers moments de la carrière, sur la mise à disposition d'un nouveau support d'information à destination de tous les agents, sur la mise en place d'un espace dédié sur le site du ministère de la fonction publique, de la nomination d'un référent laïcité et sur l'organisation d'une journée d'échanges pour valoriser la laïcité.

Pour plus d'information vous pouvez utilement consulter le site www.fonction-publique.gouv.fr

Évolution de l'offre de soins : mise en œuvre d'une activité de coro-scanner

Le service d'imagerie et le service de cardiologie développent depuis début mars une activité de non-invasive de coro-scanner rendue possible par les évolutions récentes du plateau technique d'imagerie avec la mise en œuvre de 2 scanners de dernière génération dotés chacun de 64 barrettes.

Le coro-scanner est particulièrement pertinent chez un patient jeune pour lequel la probabilité de lésion coronaire est faible.

Il ne s'inscrit pas dans le contexte de l'urgence ou la coronarographie reste privilégiée. Il s'agit d'un examen réalisé de façon programmée chez un patient stable pour lequel il paraît prudent de s'assurer de l'absence d'une atteinte coronaire.

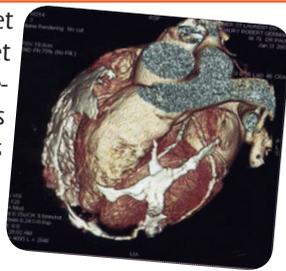
En cas de positivité et de mise en évidence de lésions coronariennes suspectes, le coro-scanner est complémentaire de la coronarographie. Il va permettre d'orienter cette dernière et d'appréhender à l'avance un geste d'angioplastie.

Il permet en effet de détecter les lésions coronaires, de préciser la

lésion (nombre d'artères lésées et la topographie des lésions), le type des lésions (occlusions, sténoses), la sévérité de celles-ci et enfin, l'étude de la plaque athéromateuse.

Dans le cadre d'un centre hospitalier ne bénéficiant pas d'une salle de coronarographie, il permet d'effectuer une première évaluation chez des patients pour lesquels il n'existe pas d'arguments certains en faveur d'une atteinte coronaire, de façon non-invasive, simple et précise. Enfin le coro-scanner est un examen de choix pour la surveillance des pontages aorto-coronaires.

*Dr François SAINT-PIERRE,
Chef de service de cardiologie*



Une salle d'attente pour enfants aux urgences

Le mercredi 12 avril 2017, le Collectif Corrida France et le toréro arlésien Juan Bautista ont remis au centre hospitalier un chèque de 3 500 € pour accompagner la réalisation de deux projets en faveur de la petite enfance et en particulier la création d'une salle d'attente aux urgences pour y accueillir les enfants dans un espace de jeux sécurisé et sous la surveillance de leurs parents et permettant de dédramatiser leur passage à l'hôpital.

L'acquisition de mobiliers adaptés pour l'hôpital de jour l'Oranger qui accueille des enfants présentant des pathologies du développement très sévères, notamment des troubles autistiques a également été possible par ce partenariat.



Cette remise de chèque a été l'occasion d'inaugurer la salle d'attente en présence notamment de M. Hervé SCHIAVETTI, Maire d'Arles et Président du Conseil de surveillance de l'hôpital et des équipes médicales et paramédicales.

SOMMAIRE :

Focus métier : Psychomotricien dans le secteur de la petite enfance	P.2-3
La mise en place du PPCR se poursuit	P.3
Journée européenne des droits des patients	P.3
Vernissage de l'exposition "IMPRESSIONS"	P.4
Le geste écoresponsable du mois : généraliser les éclairages LED	P.4
Visite de Monsieur Maurice REY, Conseiller départemental des Bouches du Rhône	P.4
Audit biennal du dépôt de sang d'urgences vitales	P.4
Mouvements du personnel	P.4

Focus métier : Psychomotricien dans le secteur de la petite enfance

Profession paramédicale de rééducation au même titre que l'orthophoniste, l'ergothérapeute ou le kinésithérapeute, le psychomotricien est un professionnel de santé depuis 1995. Titulaire d'un Diplôme d'État, il prodigue sur prescription médicale des soins préventifs, de rééducation et de réadaptation. Sa compétence est reconnue par l'État.

Tout en ayant une vision globale de la personne, il aide les sujets qui présentent des difficultés d'investissement corporel en favorisant l'investissement matériel (retard psychomoteur, handicap, difficultés relationnelles et d'apprentissage, problèmes comportementaux ou troubles psychiques). Il fait l'inventaire des capacités de la personne mais aussi de ses difficultés.

Son intervention peut varier considérablement en fonction du public auprès duquel il intervient : enfants, adolescents, adultes, personnes âgées.

Le psychomotricien se situe au carrefour des dimensions affectives, cognitives et motrices d'un individu pour favoriser son harmonie. Sa vigilance est toujours au cœur de son approche, il peut aussi recourir à différents supports et médiations pour étayer les soins proposés. Le théâtre... En effet, son action se réalise en grande partie au niveau corporel par l'intermédiaire de ces médiations. L'expression corporelle est au cœur du métier du psychomotricien.

Les structures du centre hospitalier liées à la petite enfance disposent chacune des compétences d'un psychomotricien : sur le site de l'hôpital de jour l'Oranger (Tiphaine FOURDAIN) ; en extrahospitalier il s'agit des CMP et CATTP de psychiatrie infantile de l'Oranger (Liza AYVASSIAN et Jean LELLOUCHE).

La Lettre les a rencontrés.

La Lettre : Quel est votre rôle au sein du CAMSP (Centre d'action médico-sociale précoce) ?

Bernard BERTOLOTTI : Le CAMSP propose des consultations pour les enfants de la naissance à 6 ans, présentant un risque dans leur développement ou une difficulté dans leur évolution pouvant aller d'un trouble passager à un handicap plus sévère.

Lorsqu'il travaille en CAMSP, le psychomotricien participe au suivi préventif et au diagnostic en réalisant des bilans psychomoteurs. Il propose des soins individuels et des médiations spécifiques et variées (piscine, équithérapie, shiatsu, massages,...), facilitant et soutenant l'expression sensorimotrice et tonico-émotionnelle. Il préconise des conseils et des moyens matériels adaptés, il favorise le développement global de l'enfant en stimulant ses potentialités et visant son insertion sociale.

La Lettre : Comment s'inscrit le psychomotricien dans l'équipe de l'hôpital de jour de pédopsychiatrie ?

Tiphaine FOURDAIN : L'hôpital de Jour l'Oranger accueille des enfants de 3 à 12 ans présentant des troubles du développement sévères (troubles du spectre autistique, psychotiques ou psychologiques) entraînant un retard de développement psychomoteur. Pour chaque enfant qu'elle suit, la psychomotricienne détermine avant tout un projet thérapeutique qui permet de déterminer des objectifs de soin. Ainsi le suivi en psychomotricité peut aussi bien s'envisager en individuel, en groupe (ex : conte, relaxation), à l'hôpital de jour ou en extérieur (ex : équithérapie, piscine).

Par ailleurs, le travail en équipe tient une place prépondérante à l'hôpital de jour puisque certains soins sont réalisés en collaboration avec d'autres professionnels (infirmières, éducateurs). De plus, au-delà des suivis spécifiques, la psychomotricienne s'implique également sur des moments transversaux qui rythment le quotidien des enfants accueillis tels que les repas thérapeutiques, les récréations ou encore des temps de scolarisation (partenariat avec l'école).

Ainsi, le rôle de la psychomotricienne en hôpital de jour témoigne de la diversité et de la richesse du métier fait de créativité, d'adaptation, de liens et d'échanges (enfant, famille, école, équipe).



La Lettre : Dans l'ensemble des thérapies proposées, la psychomotricité et ses techniques sont-elles complètes ?

Liza AYVASSIAN, Virginie CHARNAUD : La psychomotricité est une approche globale pour laquelle les équipes des CMP du secteur de la petite enfance ont recours à un psychomotricien. Des bilans sont effectués régulièrement de l'enfant dans son rapport au corps.

La Lettre : Quel est votre rôle au sein d'un CMP de psychiatrie infantile ?

Liza AYVASSIAN, Virginie CHARNAUD : Le rôle du psychomotricien en psychiatrie infantile couvre une grande partie de la prise en charge de l'enfant à la présence de trois structures, les CMP de l'Oranger, de Crau. Cette couverture géographique permet de prendre en charge des enfants de quatre ans à douze ans présentant des troubles du développement affectifs et relationnels. Par ailleurs, les CMP réalisent des bilans psychomoteurs de chaque enfant afin de favoriser au mieux son développement. C'est par ce lien étroit avec les partenaires (les familles, l'école, les pédiatres, les libéraux...) et l'équipe pluridisciplinaire du CMP que débute l'action du psychomotricien. Il est souvent missionné dans le but d'avoir un regard globalisant sur l'enfant et de pouvoir ainsi mettre en exergue certaines problématiques ou au contraire en éliminer.

Dans ce sens, toutes hypothèses de diagnostic commencent par une évaluation psychomotrice complète que l'on nomme bilan psychomoteur (coordination motrice, tonus, repérage spatio-temporel) au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Par la suite, des pistes de travail sont proposées en lien avec l'école et la famille afin de réinvestir un corps plaisir pour être à l'écoute de l'enfant.

Les enfants qui sont reçus dans les salles de soins sont ceux qui présentent un retard de développement psychomoteur, un trouble du schéma corporel, une inhibition/instabilité motrice, ou encore un trouble des apprentissages ou un trouble de l'investissement corporel.

La Lettre : Quel est votre rôle au sein d'un CMP de psychiatrie infantile ?

Liza AYVASSIAN, Virginie CHARNAUD : Le psychomotricien travaille de manière pluridisciplinaire (éducateur spécialisé, infirmiers, psychologues) au sein de groupes thérapeutiques. Ils se déroulent à l'intérieur (exemple : « groupe à thématique d'équithérapie »).

La mise en place du PPCR se poursuit

motricien dispose en France d'un statut de d'auxi-
ou thérapeutique en conformité avec son décret de

risant leur adaptation à l'environnement humain et
ychiques). Il propose un bilan psychomoteur afin de

onnes âgées.

ie psychocorporelle. Si l'aspect relationnel et la bien-
proposés : équithérapie, médiation aquatique, cirque,
relle, la relaxation et le toucher sont aussi utilisés par

e Fourchon, il s'agit du CAMSP (Bernard BERTOLOTI)
e au sein desquels exercent Virginie CHARNAY, Liza

utiques propres à la pédopsychiatrie, la psychomo-
mentaires à d'autres prises en charge ?

Y, Jean LELLOUCHE : Tout à fait, c'est la raison
specteur infanto juvénile sont toutes pourvues d'un
és pour évaluer les compétences et les difficultés

un CMP ?

Y, Jean LELLOUCHE : Le service de psychiatrie
e du territoire camarguais et du Pays d'Arles grâce
d'Arles Barriol, de Tarascon et de Saint Martin de
permet l'accueil d'un grand nombre d'enfants âgés
néralement des troubles psychiques, cognitifs, af-
ont pour vocation de travailler en réseau autour
eux son bien-être et son autonomie future.



nations dynamiques générales, motricité fine, écrit-
u travers d'une observation clinique et de tests cô-
mises à jour et viennent étayer les séances de réé-
ensées autour du jeu et de la mise en mouvement
re mieux avec soi-même et les autres.

de psychomotricité viennent essentiellement pour
eur, un trouble de la régulation tonique, un trouble
tabilité psychomotrice, un trouble de l'écriture ou
u de l'organisation spatio-temporelle et dysharmo-

n Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel ?

Y, Jean LELLOUCHE : Dans ce type de dispositif,
indispensable avec une équipe pluridisciplinaire
ogues, orthophoniste) sur la création et l'animation
ent sur une demi-journée, avec divers profession-
randir ») ou à l'extérieur de nos locaux (exemple :

Le protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des
carrières et des rémunérations, dénommé « PPCR », procède à une rénova-
tion profonde des carrières et engage une revalorisation indiciaire pour tous
les agents fonctionnaires de catégorie A, B et C.

Il comprend plusieurs mesures distinctes :

La transformation en points d'indice de tout ou partie des primes versées aux fonctionnaires (« Transfert primes/points ») avec pour objectif une amélioration des pensions de retraite.

Elle est appliquée depuis le 1er janvier 2016 aux fonctionnaires appartenant
aux corps de catégorie B et ceux de catégorie A des domaines social et para-
médical et se poursuit depuis le 1er janvier 2017 pour les fonctionnaires de
catégorie C et ceux de catégorie A, hors domaine social et paramédical.

La revalorisation indiciaire progressive de 2017 à 2020 et les reclassements dans les nouveaux grades

Depuis le 1er janvier 2017, la revalorisation indiciaire et les reclassements
dans de nouveaux grades, selon votre catégorie, ont été opérés, avec pour
conséquence un changement d'échelle de rémunération, de grade, d'éche-
lon.

Ce reclassement apparaît sur le bulletin de salaire du mois de mars 2017 pour
les agents de catégorie A et B et sur ceux du mois d'avril 2017 pour les agents
de catégorie C.

Ce reclassement a également fait l'objet d'une décision individuelle qui, selon
le grade de chacun, a déjà été adressée ou le sera dans les prochains jours.

Les modalités de mise en œuvre de la revalorisation indiciaire et du reclasse-
ment varient en fonction de la catégorie et du grade.

La cadence unique d'avancement

Le PPCR prévoit l'instauration d'un cadencement unique pour l'avancement
d'échelon qui sera mis en œuvre dès les prochaines commissions administra-
tives paritaires.

Le cadencement unique supprime à compter du 1er janvier 2017 pour les
fonctionnaires les durées d'avancement maximales, moyennes et minimales
au profit d'une durée d'avancement d'échelon fixe accordée de droit à
chaque agent. Il s'agit d'harmoniser les déroulements de carrière entre les
trois fonctions publiques.

Pour des informations complémentaires relatives à l'application de ce dispo-
sitif, vous pouvez également vous renseigner sur le site de la Fédération Hos-
pitalière de France (FHF) et sur celui du ministère de la fonction publique.

Pascal DARTHOUX, DRH

Journée européenne des droits des patients

Le 18 avril 2017, le CISS-PACA (Col-
lectif Inter-associatif Sur la Santé) a
organisé avec les associations et les
établissements de santé de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur la Jour-
née Européenne des Droits des Pa-
tients.

Cette journée avait pour but d'infor-

mer et de sensibiliser tous
les acteurs de la santé
(grand public, profession-
nels de santé, associa-
tions, etc.) sur les droits
des usagers et leurs repré-
sentants.

Le centre hospitalier
d'Arles a participé à cette
manifestation en organi-
sant un stand à destina-

tions des usagers et visiteurs animé
par Mesdames Josiane DOMINI-JAUF-
FRET et Anne-Marie PAIN et par la
plateforme A3 d'aide aux aidants.
Elles ont ainsi pu informer et rensei-
gner les usagers de l'hôpital sur leurs
droits et leurs devoirs et répondre à
leurs nombreuses questions.



Vernissage de l'exposition "IMPRESSIONS" de Marie Carmen CESARIDIS

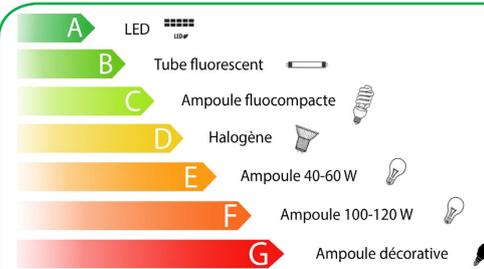
Le 21 avril a eu lieu le vernissage de l'exposition « IMPRESSIONS » des peintures de Marie Carmen CESARIDIS qui exerçait avant sa retraite les fonctions de cadre de santé en cardiologie.

Artiste peintre autodidacte, Marie Carmen CESARIDIS s'est éloignée du figuratif pour s'exprimer dans un style où l'abstraction révèle une sensibilité, où l'intuition commande le geste et met en mouvement les formes avec les couleurs.

Ses toiles sont visibles jusqu'au 12 mai 2017 dans le hall de l'hôpital.



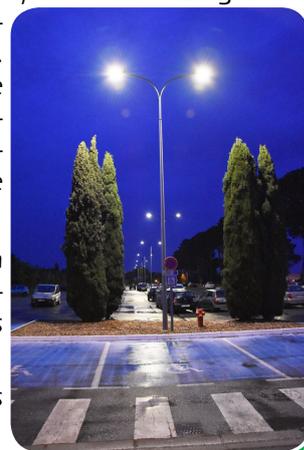
Le geste écoresponsable du mois : généraliser les éclairages LED



Dans une perspective à la fois d'économies d'énergie, d'amélioration de la sécurité et de réduction de son impact carbone, le centre hospitalier a décidé de remplacer progressivement l'ensemble (115) de ses éclairages extérieurs par des éclairages à LED, en commençant par les zones qui étaient les plus sombres. Ainsi à ce jour, 16 candélabres ont été changés sur le parking visiteurs et 17 sur la voirie entre l'entrée principale et le rond-point de la psychiatrie. La consommation en énergie des anciennes ampoules qui était de 250 W chacune sera désormais de seulement 70 W pour les parkings et 105 pour les voiries.

Pour les 82 éclairages restant, une vingtaine de luminaires sera remplacée chaque année jusqu'en 2021 (coût d'une tête de lampadaire : 333 € TTC, le remplacement étant réalisé par l'atelier électrique). Les zones restant à traiter sont pour l'essentiel les parkings du Lac, celui derrière les urgences et celui partagé par l'IFSI, le CAMSP et l'hôpital de jour l'Oranger.

Au-delà de ces éclairages, il est aussi prévu en 2017 de remplacer en LED les 29 éclairages extérieurs du bâtiment des urgences.



Visite des EHPAD de Monsieur Maurice REY, Conseiller départemental des Bouches du Rhône

Le 5 avril, Monsieur Maurice REY, Conseiller départemental délégué aux personnes âgées et à la Sécurité a rencontré les équipes médico-sociales du pôle de gériatrie en présence également de Sylvette CARLEVAN, Conseillère municipale.

A cette occasion lui ont été présentés les projets de l'établissement, notamment en matière d'humanisation, ainsi que les problématiques rencontrées au sein du Pays d'Arles pour répondre aux besoins des personnes âgées. Il a ensuite visité les EHPAD du Lac et Jeanne CALMENT où il s'est intéressé aux travaux du PASA. La journée a permis de nombreux échanges avec l' élu départemental qui s'est montré très attentif au travail des équipes et au quotidien des résidents.



Audit biennal du dépôt de sang d'urgences vitales



Le 5 avril a eu lieu l'audit réglementaire biennal du dépôt de sang d'urgences vitales (DUVI) situé au sein du bloc obstétrical. Réalisé par M. ETIENNE du siège de l'EFS Alpes Méditerranée, cet audit a été mené en présence du Dr Sylvie MICHEL au titre de l'EFS, du Dr Serban STANET, responsable médical du DUVI, de Mme Gisèle JACQUET, responsable du fonctionnement du DUVI, de Mme Jocelyne BRUN, cadre sage-femme et de Louis BONIFASSI chargé du dossier administratif.

Cet audit s'est conclu par l'absence d'écart par rapport aux exigences tant de l'EFS que de l'ARS ce qui permet de poursuivre, au bénéfice des parturientes et des patients arrivés aux urgences et nécessitant une transfusion immédiate, son exploitation.

Mouvements du personnel

La Lettre souhaite la bienvenue aux agents qui ont rejoint l'établissement pendant la période du 11 mars au 10 avril 2017 :
Mmes Aline PENCREACH et Laurence REY (A.S.H. Qualifiés), ELiza BEAUDOUX (aide-soignante), Marina CALMET et Audrey MORRIS (infirmières en soins généraux), Amandine GUILLAUME (éducatrice spécialisée) et Btissame QARBAA (technicienne de laboratoire).

Sur la même période, ont quitté l'établissement :

Mmes Sophie GUIRAUD (aide-soignante), Christelle PIERRONNET (infirmière en soins généraux), Sabine MARY (adjointe des cadres hospitaliers) et Ophélie BOUHAJA (sage-femme).

